

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 avril 2024

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de M. Claude BRENDER, maire, sont :

présents : Marie-Jeanne KIEFFER, Bruno NAEGELIN, Ghislaine BERINGER Etienne SIGRIST, Lilly ANCEL, Jean-Yves TRETZ, Jacky WASSMER, Cathy KURTZEMANN, Nadia PIERSON – BEN YEKHLEF, Karine BODEZ, Baptiste DESSAINT

absence excusée : Eric SCHWEIN, Sandrine HEITZMANN, Yannick MEAL, Didier PEREIRA, Florian GROSSON

absence non excusée : Laurianne GROSS, Siegrid LESBAUPIN

procuration : Sandrine HEITZMANN à Jean-Yves TRETZ, Yannick MEAL à Lilly ANCEL, Didier PEREIRA à Cathy KURTZEMANN, Florian GROSSON à Ghislaine BERINGER

secrétaire de séance : Virginie STOCKY, directrice générale des services

Le quorum étant atteint, l'assemblée a qualité pour délibérer valablement

## ORDRE DU JOUR

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE
2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 07 MARS 2024
3. ACTES PRIS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
4. COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ZONES D'AMÉNAGEMENT
5. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 – BUDGET ZONES D'AMÉNAGEMENT
6. BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET ZONES D'AMÉNAGEMENT
7. COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET ZONES D'AMÉNAGEMENT
8. IMPÔTS DIRECTS LOCAUX – VOTE DES TAUX 2024
9. PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATION
10. CONVENTION – AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME ACTEE
11. COMMISSIONS ET GROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX
12. DIVERS ET INFORMATIONS DIVERSES



## SOMMAIRE



1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....	21
2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 7 MARS 2024.....	21
3. ACTES PRIS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.....	22
4. COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ZONES D’AMÉNAGEMENT .....	22
A. ZONES D’AMÉNAGEMENT.....	22
5. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 – BUDGET ZONES D’AMÉNAGEMENT .....	23
A. ZONES D’AMÉNAGEMENT.....	23
6. BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET ZONES D’AMÉNAGEMENT.....	23
B. ZONES D’AMÉNAGEMENT.....	23
7. COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET ZONES D’AMÉNAGEMENT .....	24
8. IMPÔTS DIRECTS LOCAUX – VOTE DES TAUX 2024.....	24
9. PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION .....	25
A. FILIERE TECHNIQUE .....	25
1. Poste de responsable des espaces verts.....	25
2. Poste de concierge .....	25
10. CONVENTION – AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME ACTEE.....	26
11. COMMISSIONS ET GROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX .....	26
A. AFFAIRES SOCIOCULTURELLES ET SPORTIVES.....	26
1. Subventions 2024 - complément.....	26
12. DIVERS ET INFORMATIONS DIVERSES .....	26
A. PROCHAINE SÉANCE.....	26

### 1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément aux dispositions des articles L.2541-6 et L.2541-7 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit désigner son secrétaire lors de chacune de ses séances et le maire peut prescrire que les agents de la commune assistent aux séances.

Le conseil municipal décide à l’unanimité :

☞ **de nommer** Mme Virginie STOCKY, DGS, aux fonctions de secrétaire de séance du conseil municipal.

### 2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 7 MARS 2024

Le compte-rendu de la séance du 7 mars 2024 n’appelle aucune observation et est approuvé à l’unanimité.

### **3. ACTES PRIS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

M. le maire rend compte des actes pris dans le cadre des délégations du conseil municipal en dates du 26 mai 2020, 15 septembre 2020 et 9 septembre 2021 (CGCT article L.2122-22) :

<b>numéro</b>	<b>objet</b>	<b>date</b>	<b>page</b>
DEL 11/2024	Mise à disposition salle des fêtes – Association LAC le 12.3.24.	12.03.24	30
DEL 12/2024	Mise à disposition club house handball – Jardins familiaux et collectifs le 18.3.23	12.03.24	31
DEL 13/2024	Mise à disposition club house piste de quilles – François Guthmann le 16.3.24	12.03.24	32
DEL 14/2024	Mise à disposition salle des fêtes – Chambre agriculture Alsace le 21.3.24.	14.03.24	33
DEL 15/2024	Mise à disposition club house football – Pétanque club 24.3.24	21.03.24	34
DEL 16/2024	Mise à disposition club house football – Pétanque club 30 et 31.3.24	21.03.24	35
DEL 17/2024	Mise à disposition club house football – Pétanque club 27 et 28.4.24	21.03.24	36
DEL 18/2024	Mise à disposition club house pétanque – L. Haag 7.4.24	21.02.24	37
DEL 19/2024	Mise à disposition salle des fêtes – ADSB 4.4.24	21.03.24	38
DEL 20/2024	Mise à disposition club house pêche – S. Deloffre le 18.5.24	22.03.24	39
DEL 21/2024	Mise à disposition salle des fêtes – M. Kurtzemann le 27.4.24	03.04.24	40
DEL 22/2024	Attribution case cinéraire n° 16 - famille Graff Cécile	03.04.24	41
DEL 23/2024	Attribution tombe cinéraire n° 22 - famille Hardat Mariette	04.04.24	42
DEL 24/2024	Mise à disposition club house football – SCHUMACHER Francis le 20.04.24	04.04.24	43

Le conseil municipal en prend acte.

### **4. COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ZONES D'AMÉNAGEMENT**

#### **A. ZONES D'AMÉNAGEMENT**

Sous la présidence de Marie-Jeanne KIEFFER, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2023 qui se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	400 840,93
Recettes	573 349,35
Excédent :	172 508,42
Déficit :	
INVESTISSEMENT	
Dépenses	305 377,73
Recettes	188 340,93
Excédent :	
Déficit :	117 036,80
Excédent global :	55 471,62

## 5. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 – BUDGET ZONES D'AMÉNAGEMENT

### A. ZONES D'AMÉNAGEMENT

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal,

**statuant** sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 ;

<b>constatant</b> l'excédent en section de fonctionnement de	172 508,42
<b>constatant</b> le déficit en section d'investissement de	117 036,80
<b>constatant</b> la reprise en section d'investissement des restes à réaliser pour	0,00
<b>constatant</b> la reprise en section d'investissement des restes à recouvrer pour	0,00

à l'unanimité décide :

**d'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

* 002 recettes de fonctionnement reportées	172 508,42
--	------------

**d'affecter** le résultat d'investissement comme suit :

* 001 déficit d'investissement reporté	117 036,80
--	------------

## 6. BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET ZONES D'AMÉNAGEMENT

### A. ZONES D'AMÉNAGEMENT

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal, après avoir étudié, chapitre par chapitre les sections de fonctionnement et d'investissement, vote à l'unanimité le budget primitif 2024 qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT		
	Votes	
Dépenses	303 508,42	
Recettes	303 508,42	
Excédent :	0,00	
INVESTISSEMENT		
	Reports	Votes
Dépenses		138 036,80
Recettes		140 000,00
Excédent :		1 963,20
Déficit :		

## 7. COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET ZONES D'AMÉNAGEMENT

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion « zones d'aménagement » de l'exercice 2023, présenté par M. Thierry BOEGLIN, responsable du service de gestion comptable de Colmar, et qui sont en parfaite concordance avec les écritures de l'ordonnateur.

## 8. IMPÔTS DIRECTS LOCAUX – VOTE DES TAUX 2024

M. le maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Il rappelle que le taux de la taxe d'habitation peut à nouveau être voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

L'année dernière, le conseil municipal avait pris la décision de voter un taux à 0 % pour pouvoir déroger en 2024 aux règles de lien, dans la limite d'un plafond prévu par la loi.

Puis, M. le maire fait un rapide historique des décisions prises depuis le début de la mandature concernant les taxes foncières (augmentation d'un point, puis 0.5 point à cause de la hausse des prix liée à la guerre en Ukraine, etc.). Il présente ensuite le tableau comparatif des taux appliqués par les communes de la communauté de communes Alsace Rhin Brisach. La commune de Fessenheim se trouve désormais dans la moyenne des taux appliqués.

En conséquence, M. le maire propose de maintenir les taux de taxes foncières et d'augmenter le taux de la taxe d'habitation comme suit :

TAXE	BASES	TAUX	PRODUIT
taxe d'habitation sur résidences secondaires	324 300	9,51%	30 841
taxe sur le foncier bâti	10 927 000	21,04%	2 299 041
taxe sur le foncier non bâti	55 900	21,70%	12 130
		Total :	2 342 012

**Le conseil municipal,**

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du Code général des impôts ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ **décide** de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9,51 % ;
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 21,04 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 21,70 %.

☞ **charge** M. le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

## 9. PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION

### A. Filière technique

#### 1. Poste de responsable des espaces verts

Afin de coordonner et d'harmoniser la conception des espaces verts, il a été décidé de mettre en place un responsable de l'équipe « espaces verts », placé sous l'autorité du responsable technique.

M. le maire propose la création d'un emploi de responsable de l'équipe « espaces verts » relevant du grade d'agent de maîtrise principal.

L'organe délibérant, sur rapport de l'autorité territoriale, décide à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- ☞ **de créer**, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024, un emploi permanent de responsable de l'équipe « espaces verts », à temps complet, soit à 35 h/35 h, relevant du grade d'agent de maîtrise principal.

Et précise :

- ☞ que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

L'état du personnel est actualisé comme suit :

GRADES OU EMPLOIS	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	DONT TNC
Ingénieur territorial principal	1	1	
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	
Agent de maîtrise principal	4	3	
Agent de maîtrise	4	4	
Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe	2	2	1
Adjoint technique	6	5	2

#### 2. Poste de concierge

La création imminente de la plaine de sports et de loisirs ainsi que les dérives constatées au complexe sportif et alentours ont conduit M. le maire à réfléchir à une réorganisation du service technique.

En effet, sur les dernières années, plusieurs faits de vandalisme, détérioration, non-respect du matériel et du règlement intérieur du complexe sportif ont été signalés.

D'autre part, l'aménagement de cette plaine des sports et de loisirs, installée à proximité directe du complexe sportif, nécessitera, au même titre que pour le complexe sportif, la présence régulière d'un agent de surveillance.

M. le maire propose la création d'un poste de concierge relevant du grade d'adjoint technique.

Le conseil municipal, sur rapport de M. le maire, décide à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- ☞ **de créer**, à compter du 17 juin 2024, un emploi permanent de concierge, à temps non complet, à raison de 21 heures et 19 minutes/35 heures, relevant du grade d'adjoint technique.

Et précise :

- ☞ que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

L'état du personnel est actualisé comme suit :

GRADES OU EMPLOIS	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	DONT TNC
Ingénieur territorial principal	1	1	
Technicien principal de 1ère classe	1	1	
Agent de maîtrise principal	3	3	
Agent de maîtrise	4	4	
Adjoint technique principal de 2e classe	2	2	1
Adjoint technique	6	5	2

## 10. CONVENTION – AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME ACTEE

Depuis le 11 février 2021, le PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon est lauréat du programme d'aide financière ACTEE venant soutenir financièrement les projets de rénovation énergétique des communes et intercommunalités membres.

La commune peut bénéficier d'une aide financière de 50 % pour des études énergétiques et l'achat d'équipements énergétiques commandés entre le 15 février 2021 et le 15 septembre 2023.

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ☞ **de solliciter** l'octroi d'une subvention par le dispositif ACTEE pour la prise en charge d'études énergétiques et l'achat d'équipements énergétiques ;
- ☞ **d'autoriser** le maire à signer la convention particulière de financement d'actions et d'accompagnement technique par un économiste de flux.

## 11. COMMISSIONS ET GROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX

### A. AFFAIRES SOCIOCULTURELLES ET SPORTIVES

#### 1. Subventions 2024 - complément

Sur proposition de Mme Lilly ANCEL, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention complémentaire, à prélever sur les fonds libres de l'article 6574, d'un montant de 1 000 € à l'association Bricolage pour les aider à investir dans l'achat d'une machine à coudre semi-professionnelle.

## 12. DIVERS ET INFORMATIONS DIVERSES

### A. PROCHAINE SÉANCE

Sauf imprévu ou défaut de points à inscrire à l'ordre du jour, la prochaine séance du conseil municipal est fixée au jeudi 02 mai 2024 à 19 heures.



Les séances suivantes sont fixées ainsi :

- jeudi 06 juin 2024 à 19 h ;
- jeudi 04 juillet 2024 à 19 h.



**Autres évènements :**

- Autres réunions : néant.
- Évènements à venir :
  - 20/04/2024 : journée citoyenne ;
  - 26/04/2024 à 17h à l'Escale : rencontre entre les conseillers municipaux de Hartheim am Rhein et Fessenheim ;
  - du 31 mai au 2 juin : week-end de la fête de l'amitié à la salle des fêtes et alentours ;
  - 21 juin : fête de la musique sur le parvis l'Île aux enfants.

<p>Le président de séance Claude BRENDER</p> 	<p>Le secrétaire de séance Virginie STOCKY</p> 
--	---

Date de publication sur le site Internet de la commune : 3 mai 2024